

Hypotheque d'une maison sans l'accord du conjoint

Par Catherine, le 19/04/2011 à 16:53

Bonjour,

Mon mari est actuellement au chomage et a le projet de racheter une société en liquidation judiciaire.

Si il n'optient pas d'emprunt auprès des banques, peut-il hypotéquer notre maison SANS MON ACCORD ?

Nous sommes mariés sous le régime de la communauté et l'emprunt sur notre maison n'est pas remboursé en totalité.

Par mimi493, le 19/04/2011 à 16:55

non. Il ne pourrait même pas le faire si la maison lui appartenait en propre (un seul conjoint ne peut aliéner le domicile conjugal)